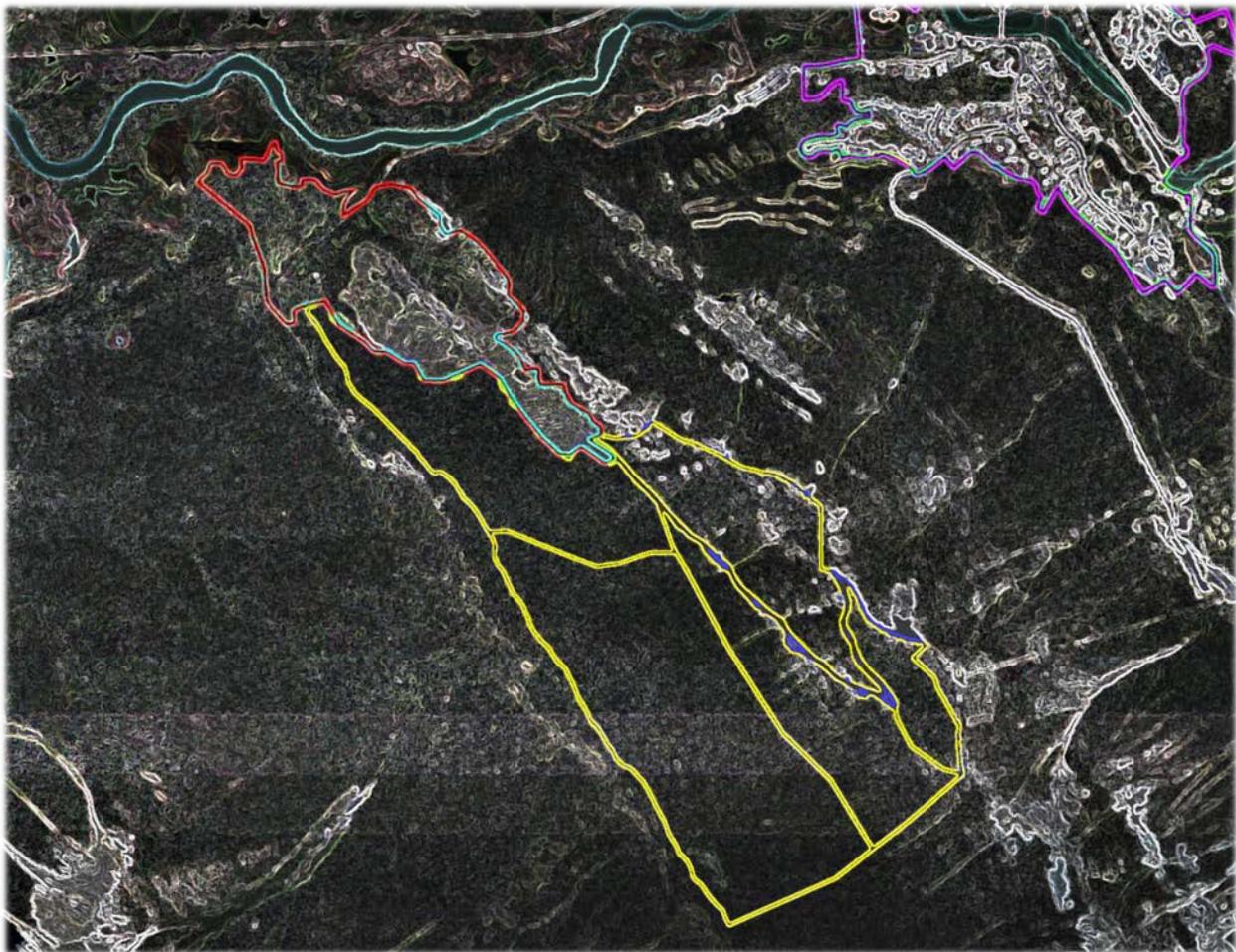


Plan de réduction des risques de feu de forêt sur le versant ouest du mont Sulphur

Foire aux questions
Le 4 mai 2018



Q1. Que compte faire Parcs Canada?

R1. Dans le cadre du programme de gestion du feu en cours dans la vallée de la Bow, Parcs Canada compte éclaircir la forêt pour réduire la quantité de combustibles forestiers sur le versant ouest du mont Sulphur. Le projet de réduction des risques de feu de forêt inclura l'ébranchage et l'élagage d'arbres de même que l'enlèvement d'arbres et de débris ligneux sur environ 349 hectares de forêt. Une fois terminé, le projet complètera les travaux de Parcs Canada visant l'établissement d'un coupe-feu à l'échelle du paysage et protégera la collectivité et les secteurs adjacents d'un feu qui descendrait la vallée de la Bow.

Q2. Quand l'Agence Parcs Canada procédera-t-elle aux travaux?

R2. Le projet de réduction des risques de feu de forêt doit avoir lieu sur plusieurs années à compter de la fin de l'automne ou de l'hiver 2018. Les travaux ne seront réalisés que durant les périodes où le sol est gelé afin de réduire les possibilités de perturbation du sol et des animaux sauvages.

Q3. Pourquoi ces travaux sont-ils nécessaires?

R3. Jusqu'à la fin du XX^e siècle, la protection contre les feux de forêt était axée sur la lutte contre les incendies. Depuis les années 1970 et 1980, on comprend mieux l'incidence négative de la suppression des incendies, et les mesures de gestion du feu adoptées par Parcs Canada ont évolué en conséquence. Elles mettent désormais l'accent sur le recours à des brûlages dirigés et à la réduction des combustibles forestiers afin de réduire les risques de feu de forêt et d'améliorer l'écologie du parc. Toutefois, les décennies précédentes de suppression des incendies ont donné lieu à de vastes étendues de forêt dense continue comportant d'importantes quantités de débris ligneux. Ces conditions, de concert avec les vents d'ouest dominants, augmentent le risque de feu de forêt pour la ville de Banff et les installations avoisinantes. Par conséquent, Parcs Canada a travaillé de façon continue au cours des 30 dernières années à la gestion des combustibles forestiers à divers endroits à proximité de la ville de Banff. Le présent projet s'inscrit dans ces travaux de longue haleine.

Q4. En quoi consisteront les travaux?

R4. En général, on éclaircit la forêt en supprimant des arbres de petit diamètre (moins de 25 cm) et en ébranchant ou élaguant des arbres plus gros. Ce travail sera effectué par le recours à des équipes au sol qui couperont et élagueront les arbres, et enlèveront les débris ligneux, combiné à l'abattage mécanique.

Une fois le projet terminé, la différence sera notable. La forêt sera plus ouverte et laissera entrer plus de lumière, ce qui, au fil du temps, permettra l'épanouissement d'une plus grande quantité de graminées et d'arbustes, améliorant ainsi la biodiversité du secteur.

Tout le bois pouvant servir de bois de chauffage ou être utilisé autrement sera récupéré, et le reste sera laissé sur place comme débris ligneux résiduels. Ceux-ci seront brûlés ou conservés comme habitat pour les petits mammifères.

Q5. Quelle sera l'incidence des travaux sur la vue ou l'expérience du visiteur dans le secteur?

R5. Le projet prévoit la préservation de petits bouquets d'arbres pour imiter les perturbations naturelles telles que les avalanches et les incendies. Cela réduira l'impact visuel du projet et créera des caractéristiques du paysage qui auraient été courantes avant l'intervention humaine. De plus, les arbres seront coupés au ras du sol pour réduire le nombre de souches. Les traces d'activité humaine seront évidentes dans la première année qui suivra l'enlèvement des arbres, mais il ne faudra pas longtemps avant que la couverture végétale de la forêt repousse et rende les travaux moins perceptibles.

Parcs Canada décidera quels arbres enlever en fonction des points de vue, des sentiers et des exigences en matière d'habitat pour la faune.

Q6. Si les risques de feu sont si élevés, pourquoi ne pas avoir réalisé ces travaux plus tôt?

R6. Parcs Canada travaille à réduire les risques de feu de forêt depuis plus de 30 ans. Jusqu'à maintenant, l'Agence a réduit la quantité de combustibles forestiers sur plus de 1 500 hectares dans des endroits stratégiques du parc national Banff. On a mené de petits projets aux environs de la ville de Banff ainsi que de grands projets de réduction des combustibles forestiers (mont Sulphur, ruisseau Carrot, près Moose) et des brûlages dirigés (Fairholme, Sawback). Le présent projet élargira le secteur ayant fait l'objet d'un éclaircissement aux fins de gestion des combustibles forestiers sur le versant ouest du mont Sulphur.

Q7. Quelle incidence le projet aura-t-elle sur les animaux sauvages?

R7. Les arbres qui fournissent un important habitat faunique, notamment pour des espèces de chauves-souris figurant sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril*, seront identifiés et protégés. Le projet sera mis en œuvre à la fin de l'automne et à l'hiver, ce qui permettra d'éviter les principales périodes de reproduction des animaux. Le personnel de gestion des incendies de Parcs Canada travaillera également en étroite collaboration avec les spécialistes de la faune pour s'assurer que le projet apporte un avantage net pour la faune en améliorant l'habitat d'autres espèces. Le grizzli, notamment, profitera de la création d'un habitat d'alimentation amélioré.

L'utilisation de brûlages dirigés ou de la réduction des combustibles forestiers pour améliorer l'habitat du grizzli dans les secteurs éloignés des corridors de transport (routes et voies ferrées) était l'une des deux principales mesures prioritaires relevées dans l'étude conjointe de Parcs Canada et du Canadien Pacifique sur le grizzli. Comme le secteur visé est éloigné des voies ferrées, la mise en œuvre du projet soutiendra l'objectif d'un habitat amélioré et sécuritaire pour cette espèce.

Q8. Enlèvera-t-on tous les arbres? Qu'arrivera-t-il aux arbres abattus?

R8. Non, le but général du projet de gestion des combustibles est de réduire la densité de la forêt en élaguant des arbres choisis et en enlevant des arbres de petit diamètre et des buissons, qui peuvent facilement s'embraser. Étant donné que ce sont principalement de petits arbres qui seront retirés, la majeure partie du bois ne sera pas vendable. Tout le bois réutilisable (p. ex. comme bois de chauffage) sera récupéré; le reste sera brûlé sur place ou conservé comme habitat pour les petits mammifères.

Q9. Si Parcs Canada a déjà prévu réaliser le projet, pourquoi consulte-t-on la population?

R9. Il est important, avant de réaliser tout projet, de relever et d'atténuer, au besoin, tous les impacts possibles. Afin de s'assurer d'être en possession de toute l'information nécessaire, une des méthodes clés consiste à consulter les principaux intervenants ainsi que les gens d'affaires, les résidents et les peuples autochtones de la région. Par l'entremise du processus de consultation, nous espérons que ces groupes aideront Parcs Canada à établir les impacts qui pourraient avoir été oubliés ou insuffisamment pris en compte.

Q10. Comment peut-on obtenir des renseignements supplémentaires sur le plan ou faire des commentaires?

R10. Parcs Canada invite les personnes intéressées à faire des commentaires sur le plan du 9 mai au 25 juin 2018. Pour en savoir plus sur le projet, visitez le www.pc.gc.ca/banff. Faites parvenir vos commentaires à opinion@pc.gc.ca ou à

Tracey LeBlanc
Unité de gestion de Banff, Parcs Canada
101, avenue Mountain, C.P. 900
Banff (Alberta)
T1L 1K2

Q11. Quelles sont les prochaines étapes?

R11 : À la fin de la période d'examen public, Parcs Canada entend examiner et analyser soigneusement tous les commentaires reçus. Les renseignements recueillis lors du processus de consultation seront utilisés pour peaufiner le plan avant son examen définitif et son approbation par le directeur du parc.

Un résumé des commentaires reçus du public sera affiché sur le site Web du parc national Banff.